

Image not found or type unknown



Païement des factures en attente de succession

Par **bdlim**, le **27/12/2009** à **11:17**

Bonjour,rrnrnNous avons une succession en cours, qui ne sera réglée que lorsque la maison sera vendue. Pour l'instant, l'immobilier est au plus bas et nous n'avons pas d'acheteur....
rrnrnil y a 3 héritiers, pour l'instant il y a avait de l'argent sur le compte et le notaire a réglé les factures, mais maintenant il nous demande de payer la taxe foncière, et les factures à venir.rnrnDoit-on payer ces factures? rnrnou alors est-ce le notaire, lequel déduiera les montants de l'actif?rrnrnMerci de votre aide, cordialement.